

# **PROGRAMME DE FORMATION INITIALE : VTC**

## **Voiture de Transport avec Chauffeur de moins de 9 places**

La formation initiale théorique est réalisée sur la base de modules d'une durée totale de 42 heures pouvant être complétée par un besoin en heures supplémentaires à la demande exclusive du client.

Une formation pratique de 1 à 3 heures de conduite sur véhicule VTC à double commande, complète la formation initiale théorique.

Une session de révision en tests blancs est comprise dans le cadre de l'examen théorique.

### **Objectif :**

Obtenir de la carte professionnelle de véhicule de transport avec chauffeur, obligatoire pour exercer cette profession réglementée par la préfecture.

### **Public visé :**

- Tout public

### **Prérequis :**

#### **Pour suivre la formation :**

- Savoir lire et écrire le français

#### **Pour être présenté à l'examen organisé par la CRMA IDF :**

- Etre titulaire d'un permis non probatoire (2 ans si Apprentissage Accompagné de la Conduite, sinon 3 ans).
- Ne pas faire l'objet de condamnation(s) portée(s) au casier judiciaire n°2.

### **Moyens pédagogiques :**

- Supports pédagogiques,
- Présentation diaporamas,
- Cas pratiques sur véhicule adapté.

### **Qualification des formateurs :**

- Formateurs professionnels titulaires de la carte professionnelle VTC

### **Pièces à fournir :**

- Permis de conduire non probatoire
- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile de – de 3 mois
- Photographie d'identité
- Signature du candidat

## CONTENU DU PROGRAMME DE FORMATION :

### **A. - Réglementation du transport public particulier de personnes (droit des transports)**

- les textes législatifs et réglementaires s'appliquant au transport de moins de neuf personnes (transport par VTC, taxis, transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels) en distinguant ceux qui s'appliquent aux voitures de transport avec chauffeur ;
- les divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels en transport de personnes et leur rôle ;
- les conditions d'accès à la profession ;
- les règles relatives à la capacité financière de l'exploitant et les démarches à effectuer auprès du ministère chargé des transports pour la justifier ;
- les documents relatifs à l'exécution de la prestation de transport, au conducteur, au véhicule qui doivent être présentés en cas de contrôle ;
- les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives ;
- les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ;
- les obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré ;
- notions sur les règles s'appliquant aux pratiques de co-voiturage entre particuliers et aux offres de transport privé ;
- les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite ;
- les dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur ;
- les documents relatifs à l'exécution de la prestation de transport au conducteur, au véhicule qui doivent être présentés en cas de contrôle ;
- les obligations spécifiques relatives aux véhicules d'exploitation (dimensions, puissance, âge...) et connaître leur signalétique ;
- les dispositions relatives aux exploitants : les modalités d'inscription au registre des VTC, les règles relatives à la capacité financière.

### **B. - Sécurité routière**

- les obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules ;
- le mécanisme du permis à points ;
- les règles du code de la route : restrictions de circulation, les limitations de vitesse, utilisation de la ceinture de sécurité ;
- les règles d'une conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement ;

- les règles de conduite à tenir en cas d'accident ;
- les risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue
- les règles de prudence pour préserver la sécurité ;
- les règles de sécurité concernant l'utilisation du téléphone et de l'ordi-phone dans le véhicule ;
- la prise en charge des passagers et de leurs bagages en assurant la sécurité des personnes et des biens.

### **C. - Gestion des entreprises**

- savoir identifier les charges entrant dans le calcul du coût de revient et les classer en charges fixes et charges variables ;
- savoir calculer le coût de revient en formule simple (formule monôme et binôme) ;
- savoir définir la notion de marge et l'utiliser pour calculer un prix de vente ;
- connaître les différents régimes d'imposition et déclarations fiscales ;
- connaître les différentes formes juridiques d'exploitation (EI, EURL, EURL, SARL, SASU...)
- connaître les différentes formalités déclaratives ;
- la composition et le rôle des chambres des métiers et de l'artisanat ;
- les différents régimes sociaux (régime général, régime social des indépendants) ;
- comprendre les principes de cotisations et prestations par branches (maladie, vieillesse, chômage ...)
- élaboration d'un devis pour la réalisation d'une prestation et sa facturation.

### **D. – Réglementation nationale et commercialisation VTC**

- préparer la mission : définir le besoin du client, établir un devis ;
- savoir accueillir le client ;
- connaître l'attitude et la présentation du chauffeur ;
- savoir être discret, courtois et respectueux du client ;
- savoir ouvrir une porte dans les règles de l'art ;
- savoir utiliser un GPS ;
- les principes généraux du marketing (analyse de marché, ciblage de l'offre, compétitivité, détermination du prix...)
- la valorisation des qualités de la prestation commerciale VTC ;
- la fidélisation des clients et la prospection pour en obtenir d'autres ;
- les actions de communication pour faire connaître son entreprise, notamment par internet et les moyens numériques ;
- le développement d'un réseau de partenaires favorisant l'accès à la clientèle (hôtels, entreprises...).

### **E. - Langue française**

- le candidat doit être en mesure de comprendre un texte de quinze à vingt lignes rédigées en langue française.
- savoir analyser méthodiquement un texte ;
- maîtriser quelques notions de culture générale.

## **F. - Langue anglaise**

- accueillir la clientèle ;
- comprendre les demandes des clients ;
- demander des renseignements concernant le confort de la clientèle ;
- mener une conversation très simple.

## **G. - Epreuve pratique de conduite**

- préparer un parcours en fonction de la commande des clients ;
- élaboration et suivi du parcours ;
- construction du parcours et accompagnement touristique ;
- conduite en sécurité et respect du code de la route ;
- souplesse de la conduite assurant le confort des passagers ;
- prise en charge et dépose des clients et leurs bagages ;
- présentation générale et attitudes du candidat ;
- veiller au bon état et à la propreté du véhicule.

A l'issue de cette formation initiale, une attestation de suivi de la formation continue prévue par l'article R.312-14 du code des transports datée et signée par le représentant légal du centre de formation est remise sans délai au stagiaire sur un support durable (article 3° de l'article L 121.16 du code de la consommation).

Pour toute information complémentaire (contact) : 06 42 28 42 61

[Document mis à jour le 27.07.2021 par dbi]